

C.N.R.A.C.L.

« Flash d'Information n° 14 »

N/Réf. : IM/BA/CBR

TOURS, le 18 novembre 2014

Évolution du service « Pré-liquidation de pensions CNRACL » : impact sur vos dossiers en cours

A compter du **samedi 29 novembre 2014**, le service CNRACL de votre espace personnalisé disparaît pour faire place à deux nouveaux services :

le service « Simulation de calcul », qui remplacera le service de « pré-liquidation sans engagement » ;

le service « Demande d'avis préalable CNRACL », qui remplacera le service de « pré-liquidation avec engagement ».

Ainsi, à partir de cette date, **tous les dossiers de pré-liquidations de votre espace personnalisé deviendront des dossiers de « simulation de calcul »**, sauf les dossiers de « pré-liquidations avec engagement » à l'état « envoyé ».

Pour les dossiers de « pré-liquidation sans engagement » : vous n'avez rien à faire. Ceux-ci seront automatiquement transférés dans le nouveau service équivalent « Simulation de calcul ».

Si vous ne souhaitez pas que vos demandes de « pré-liquidation avec engagement » non envoyées soient directement transformées en « simulation de calcul », vous avez la possibilité de finaliser vos dossiers de « pré-liquidations avec engagement » non envoyés **avant le 27 novembre 2014, 16h au CDG**.

Dans l'onglet « Résultat » du dossier, vous devez :

- renseigner la « Qualification de la pré-liquidation » en cochant la case « avec engagement de la CNRACL » ;
- envoyer votre dossier **avant le 27 novembre 2014, 16h au CDG**.

Rendez-vous dès le 1er décembre pour de plus amples informations sur les nouveaux services « Simulation de calcul » et « Demande d'avis préalable CNRACL » de votre espace personnalisé.